

Rapport annuel 2019

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version:	1.0
Statut:	approuvé
Date:	7 septembre 2020

Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe	3
1.1. Recettes et rétrocessions	3
1.2. Utilisation	4
1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	8
2. Rapport financier	9
2.1. Bilan.....	9
2.2. Compte du fonds	10
2.3. Rapport de l'organe de révision.....	11
3. Séries temporelles.....	13
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	13
3.2. Tarif de l'indemnité standard	14
3.3. Quantité collectée	15
3.4. Types de collecte et de valorisation	16
3.5. Utilisation des moyens.....	17

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise de ces emballages destinés à l'utilisation en Suisse, ainsi que le financement de l'élimination de ceux-ci. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), l'organisation a été mandatée par l'OFEV pour les années 2015 et 2016 dans le cadre d'une procédure de gré à gré ainsi que pour les années 2017–2021 dans le cadre d'une procédure ouverte.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1. Perception et utilisation de la taxe

1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint 34,8 millions de francs en 2019, ce qui représente une augmentation d'environ 1,6% par rapport à l'année précédente. Avec quelque 1,7 million de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était moins élevé que l'année précédente (-10,1%). Les recettes nettes de la TEA ont atteint environ 33,2 millions de francs, ce qui représente une augmentation d'environ 2,2% par rapport à l'année précédente.

	2019 (CHF)	2018 (CHF)
Recettes brutes TEA ¹⁾	34'855'030	34'315'838
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'658'235	-1'844'974
Recettes nettes TEA	33'196'795	32'470'864

1) Valeurs corrigées de l'année précédente.

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)

La répartition pour l'année 2019 se présente comme suit:

	2019	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	959'551'026	34'855'030
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>502'676'078</i>	<i>10'053'522</i>
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	<i>130'549'435</i>	<i>5'221'977</i>
<i>Contenance >0,60 litres</i>	<i>326'325'512</i>	<i>19'579'531</i>
Total rétrocessions	44'077'954	1'658'235
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>13'451'168</i>	<i>269'023</i>
<i>Contenance >0,33 - 0,60 litres</i>	<i>22'419'802</i>	<i>896'792</i>
<i>Contenance >0,60 litres</i>	<i>8'206'984</i>	<i>492'419</i>

1.2. Utilisation

1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

Quantité de verre collectée

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 356 290 tonnes en 2019. Environ 70% de cette quantité a été collectée triée et 29% non triée. La quantité de verre récolté entier est restée à un niveau comparable à celui de l'année précédente et a représenté un peu plus d'un demi pour cent. Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation d'environ 4216 tonnes (+ 1,2%).

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2019		2018	
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)	(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	2'427	0.7%	2'261	0.6%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	223'378	62.7%	204'183	58.0%
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologique (tessons verts)	100%	25'769	7.2%	47'026	13.4%
Tessons non triés	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%	104'642	29.4%	98'242	27.9%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	74	0.0%	362	0.1%
Total ¹⁾			356'290	100%	352'074	100%

¹⁾ Valeurs corrigées de l'année précédente.

Taux de rétrocession (clé de répartition)

L'indemnisation varie en fonction du type de collecte et de valorisation du verre usagé. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits à haute valeur écologique	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre usagé collectée la même année. Afin de pouvoir définir un taux d'indemnisation fixe pour 2 à 3 ans et garantir le versement des indemnités correspondantes, VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds.

Compte tenu du capital du fonds au 31 décembre 2019 et sur la base des recettes d'exploitation et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard a été augmenté de CHF 3.00 (hors TVA) par tonne. Le tarif de l'indemnité standard (taux de rétrocession de 100%) a été de CHF 94.00 (hors TVA) par tonne en 2019.

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité 2019 (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité 2019 (CHF)
Verre entier	100%	2'427	94.00	228'138
Tessons triés	100%	249'147	94.00	23'419'825
Tessons non triés	60%	104'642	56.40	5'901'802
	20%	74	18.80	1'390
Total ¹⁾		356'290		29'551'155

¹⁾ Le montant de l'indemnité dans les comptes du fonds comprend des corrections supplémentaires de CHF 237'416.35 concernant l'année précédente.

Répartition par catégorie de destinataire

	Quantité 2019 (Tonnes)	Part (%)	Indemnité 2019 (CHF)
Communes	151'427	43%	12'559'559
Périmètres	104'644	29%	8'679'280
Entreprises de valorisation/transporteurs	95'442	27%	7'916'109
Entreprises	4'777	1%	396'207
Total	356'290	100%	29'551'154

Charges

	2019 (CHF)	2018 (CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	29'788'571	28'178'036
<i>Indemnité pour le verre usagé récolté</i>	<i>29'788'571</i>	<i>28'198'809</i>
<i>Projet conteneurs ¹⁾</i>	<i>0</i>	<i>-20'773</i>

¹⁾ Le projet d'aide financière à l'acquisition de nouveaux conteneurs s'est achevé fin 2016. Les postes présentés concernent les demandes approuvées avant le 31 décembre 2016, qui n'ont pu être clôturées qu'après l'achèvement du projet. La dissolution des comptes de régularisation de ce projet a donné lieu à un revenu en 2018.

1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions pour la garantie d'un processus efficace et conforme aux prescriptions de recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé, ainsi que des entreprises de valorisation du verre. D'autre part, le grand public est sensibilisé, au moyen de campagnes ciblées, à des aspects spécifiques du recyclage du verre.

Information et échanges avec des organisations impliquées

Manifestations

Les visites guidées pour les collaborateurs-trices des communes et des centres d'entretien ainsi que pour les responsables politiques des communes et des villes ont également connu un grand succès en 2019. VetroSwiss a organisé sept visites guidées de la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et une visite guidée de MISAPOR AG à Dagmersellen pour un total de 118 participants.

Publications

La 18^e édition du Courrier bouteille est parue en novembre 2019 dans les trois langues nationales. Le tirage total a été de 12 500 exemplaires. A côté des chiffres concernant l'année de collecte précédente, cette édition a proposé de nombreuses informations sur le recyclage du verre usagé. Un article a présenté les nouveaux sujets des affiches et un autre l'organisation centrale de la logistique et de l'élimination des matériaux recyclables. D'autres articles ont porté sur les matériaux permanents et ont présenté une entreprise sociale, à Zoug, qui réalise des verres design, des vases et de nombreux autres objets à partir de verre usagé. Une start-up de longue tradition a présenté la grande diversité de sa profession. Deux autres articles ont traité de la déchetterie particulièrement appréciée de Wüeri ainsi que d'une ville propre grâce

à des parrainages de sites. Enfin, cette édition proposait également des conseils destinés aux communes pour la sensibilisation de la population au recyclage, une mise à jour du projet «Détermination des flux financiers», ainsi que des nouvelles des organisations partenaires.

Sensibilisation du grand public

Relations publiques

VetroSwiss a été présente avec des annonces dans des médias sélectionnés de toutes les régions linguistiques. En tant que membre de la Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU), et en collaboration avec d'autres organisations de recyclage, VetroSwiss a informé sur le recyclage, comme durant les années précédentes, dans le numéro spécial «Saubere Schweiz» de juin 2019 du Handelszeitung, à travers des articles et des faits concrets.

Campagnes d'affichage

Des campagnes d'affichage ont été réalisées aussi bien au printemps qu'en automne. La campagne «Seul un tri correct permet un recyclage correct», appréciée et efficace, entre déjà dans sa cinquième année. En septembre, nous avons ajouté de nouveaux sujets. Quatre visuels réussis attirent l'attention sur les principales exigences de la collecte du verre usagé: les verres blancs, bruns et verts doivent être collectés séparément; les verres de couleur vont avec le verre vert; le verre doit être rincé avant d'être déposé, et les verres à eau ainsi que la porcelaine n'ont pas leur place dans les conteneurs à verre. Quelque 500 affiches ont été visibles pendant une semaine dans toute la Suisse, au printemps et en automne.

Affiches sur des remontées mécaniques

360 affiches sur 52 remontées mécaniques ont également attiré l'attention sur le recyclage du verre usagé. Un télésiège intégré dans la bouteille bien connue des affiches de VetroSwiss invitait les sportifs, les randonneurs et les excursionnistes à recycler correctement le verre usagé.

Panneaux articulés et inscriptions sur des véhicules

Les panneaux articulés pouvant être empruntés gratuitement par les communes auprès de VetroSwiss ont à nouveau été utilisés à diverses occasions dans toute la Suisse. Ils présentent le cycle du verre, informent sur le recyclage au moyen de chiffres-clés et proposent des conseils pour le recyclage correct du verre usagé. Enfin, des affiches ont également été posées, en 2019, sur plusieurs véhicules d'entreprises de collecte de verre.

Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. On trouvera des informations détaillées sur celles-ci dans leurs sites Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).

L'affiliation à ces deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est également membre des organisations suivantes:

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10% des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2019		2018	
	(CHF)	% ¹⁾	(CHF)	% ¹⁾
Activités d'information	1'161'023	3%	1'210'980	4%

¹⁾ Part aux recettes brutes de la TEA.

1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Charges

	2019 (CHF)	2018 (CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'072'568	1'107'229
Coûts administratifs	862'279	884'293
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	169'741	185'163
Gain/perte financier	40'548	37'773

2. Rapport financier

2.1. Bilan

(Version courte)

	31.12.2019 (CHF)	31.12.2018 (CHF)
ACTIFS		
Liquidités	20'283'342	17'797'958
Créances de livraisons et de prestations	16'629'561	16'698'683
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-1'089'250	-914'250
Autres créances à court terme	808'987	859'676
Total actifs circulants	36'632'640	34'442'067
Total ACTIFS	36'632'640	34'442'067
PASSIFS		
Engagements de livraisons et de prestations	29'748'070	28'479'679
Comptes de régularisation passifs	16'000	16'000
Total engagements à court terme	29'764'070	28'495'679
Avoir du fonds au 1.1	5'946'388	4'429'459
Augmentation/diminution	922'182	1'516'929
Avoir du fonds au 31.12	6'868'570	5'946'388
Total PASSIFS	36'632'640	34'442'067

2.2. Compte du fonds

(structuré par activités)

	2019	2018
	(CHF)	(CHF)
Recettes TEA	34'855'030	34'315'838
Rétrocessions TEA sur les exportations	-1'658'235	-1'844'974
Pertes sur débiteurs/variation du ducroire/frais et intérêts pour encaissements	-253'076	-457'689
Total produits d'exploitation	32'944'344	32'013'174
Collecte, transport et traitement du verre usagé	-29'767'970	-28'178'036
<i>Indemnités pour le verre usagé récolté</i>	-29'767'970	-28'198'809
<i>Projet conteneurs</i>	0	20'773
Activités d'information	-1'161'023	-1'210'980
Coûts administratifs	-862'279	-884'293
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-169'741	-185'163
Total charges d'exploitation	-31'981'614	-30'458'472
Résultat financier	-40'548	-37'773
Augmentation/diminution du fonds	922'182	1'516'929

2.3. Rapport de l'organe de révision

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergemeinschaft

G+S Treuhand AG 
Bern

 Mitglied von EXPERTSuisse

Member of
mint.alliance

Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les emballages pour boissons en verre sur le décompte de VetroSwiss, Berne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit du décompte de VetroSwiss, comprenant le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement du décompte, conformément aux dispositions légales et au contrat du 20/31 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement du décompte afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le décompte. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le décompte. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du décompte dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

RÖTHLISBERGER



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le décompte pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi suisse et au contrat du 20/31 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

Berne, le 18 août 2020 hm/kz
135200RB2019_f

Dr. Röthlisberger AG

Fabio Krieger
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur
(Responsable pour la révision)

Hanny Meister
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur

- Décompte 2019 (bilan et compte de pertes et profits)
Somme du bilan CHF 36'632'639.74 / Résultat de l'exercice CHF 922'182.06

3. Séries temporelles

3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2019	33'196'795	112.8%
2018	32'470'684	110.3%
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard (CHF)	Evolution (%)
2019	94.00	89.5%
2018	91.00	86.7%
2017	91.00	86.7%
2016 ⁴⁾	91.00	86.7%
2015 ³⁾	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 ²⁾	105.00	100.0%
2005 ²⁾	108.00	102.9%
2004 ²⁾	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 ¹⁾	82.35	-

¹⁾ En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

²⁾ En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

³⁾ En 2015, une indemnité exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

⁴⁾ En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.

3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2019	356'290	120.9%
2018	349'170	118.4%
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés	Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Autre valorisation)
2019	0.7%	69.9%	29.4%	0.0%
2018	0.6%	71.3%	27.9%	0.1%
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2019	93.0%	3.6%	3.3%
2018	92.4%	4.0%	3.6%
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 ¹⁾	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

¹⁾ Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y.c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation.